

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION, DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibérations en date du 11 juin 2018, et du 04 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi -H) valant programme Local de l'habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Les délibérations précises les objectifs poursuivis, définissent les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes membres.

Les délibérations sont tenues à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture des services :

- au **siège de MONTELMAR AGGLOMERATION**, Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin à Montélimar,
- à la **Maison Intercommunale des Projets**, quartier Saint Martin, Bâtiment Occitan, à droite de l'Office du tourisme intercommunal, à **MONTELMAR**,
- dans les **mairies** des 27 communes de la Communauté d'Agglomération.